

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 15

Date de la convocation : 09/11/2023 Date d'affichage : 09/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze octobre à vingt, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : M. Thibault PUGNAT

Délibération du Conseil Municipal n°2023-071

TRAVAUX, REPARATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES DES SERVICES COMMUNAUX

- Mise à jour de la tarification de la main d'œuvre pour l'année 2024

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe au Maire propose à l'Assemblée de mettre à jour la tarification 2024 appliquée aux travaux, réparations et interventions diverses effectués par les services communaux pour le compte des administrés :

Pour l'année 2024, il est proposé la tarification suivante :

	2023 Pour mémoire	2024
Taux horaire HT : Utilisation de la chargeuse ou de la mini pelle ou du véhicule de transport léger (avec chauffeur)	85 €	90 €
Taux horaire HT : Utilisation de la chargeuse ou de la mini pelle par le service des eaux (sans chauffeur)	45 €	50 €
Taux horaire HT : Main d'œuvre pour travaux, réparations sur réseau d'eau ou toute autre réparation	42 €	45 €
Taux horaire net de taxe : Mise à disposition des compétences d'un agent cadre de la Fonction Publique Territoriale	45 €	50 €
Taux horaire net de taxe : Mise à disposition d'un agent pisteur- secouriste ou de personnels des services techniques	26 €	30 €
Taux horaire net de taxe : Mise à disposition de personnels responsables administratifs ou techniques	36 €	40 €

Le Conseil Municipal, son adjointe au maire entendue, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la tarification de la main d'œuvre à partir de l'année 2024 ci-dessus présentée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.
Fait à CORDON, le 20 novembre 2023

Le Maire,
Mr François PARISE



Envoyé en Sous-préfecture le 21 NOV. 2023
Affiché le 21 NOV. 2023

Le Secrétaire de Séance,
Mr Thibault PUGNAT

